

4200UV

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** 4200UV**Autres moyens d'identification :** Revêtement Conforme Durcissable aux UV;  
UV Curable Conformal Coating**N° de Pièces Connexes :** 4200UV-945ML, 4200UV-3.78L

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Revêtement Conforme Durcissable aux UV**Usage contre-indiqué :** Pour usages industriels seulement.

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente) :** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**4200UV**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves		1	Danger	Corrosion
Sensibilisation	Cutanée	1	Attention	Exclamation
Danger pour le milieu Aquatique	Chronique	1	Attention	Environnement
Liquides Inflammables		4	Attention	<i>auncun</i>

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

<b>Mention</b>	<b>DANGER</b>
<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H318 : Provoque de graves lésions des yeux
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<i>Pas de symbole</i>	H227 : Liquide combustible

*Suite de section sur la page suivante*

**4200UV***Continuation...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau ou se doucher.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

*Suite de section sur la page suivante*

**4200UV****Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
5888-33-5	acrylate d'isobornyle	52%
Secret de commerce	acrylate d'isocyanate	31%
3524-68-3	triacylate de pentaérythritol	4%
123-86-4	acétate de n-butyle	3%
4986-89-4	tétraacrylate de pentaérythritol	2%

- a) L'identité chimique ou le pourcentage (de concentration) exact est caché comme secret commercial. Exemption accordée sous le numéro d'enregistrement LCRMD (HMIRC): 3339191, en cours en décembre.

**Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT  
AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P310

**Symptômes Immédiat***rougeur, douleur, irritation, gonflement des paupières***Intervention**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs 30 minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et un médecin.

*Suite de section sur la page suivante*

**4200UV**

<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</b>	P302 + P352, P362 + P364, P333 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>rougeur, irritation, peau sèche, dermatite allergique de contact</i>
<b>Intervention</b>	Laver abondamment à l'eau ou se doucher. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>toux, maux de gorge, étourdissement, maux de tête, irritation des voies respiratoires</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>EN CAS D'INGESTION</b>	P301 + P330 + P331
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>nausée, douleurs abdominales, diarrhée, vomissement</i>
<b>Intervention</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

<b>Moyens d'extinctions</b>	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
<b>Danger Spécifiques</b>	Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies. Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
<b>Produits de Combustion</b>	Produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) et des fumées toxiques.
<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**4200UV****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

<b>Protection Individuelle</b>	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
<b>Précautions à Prendre pour l'Intervention</b>	Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
<b>Précautions pour l'Environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
<b>Méthode de Confinement</b>	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
<b>Méthode de Nettoyage</b>	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
<b>Méthode d'Élimination</b>	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé.

**4200UV****Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle****Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

<b>Nom chimique</b>	<b>Pays/Provinces</b>	<b>Limite d'Exposition Admissible (PEL)</b>	<b>Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)</b>
acétate de n-butyle	ACGIH	150 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	150 ppm	Non établi
	Canada AB	150 ppm	200 ppm
	Canada BC	20 ppm	200 ppm
	Canada ON	150 ppm	Non établi
	Canada QC	150 ppm	200 ppm

*Note* : Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

**Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

**Equipment de Protection Individuelle****Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION** : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau**

En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de caoutchouc nitrile ou ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Pour des contacts prolongés, porter des gants et tablier en alcool polyvinyle ou viton.

*Suite de section sur la page suivante*

## 4200UV

### Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, les vapeurs et les aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 de l'OSHA ou à la norme Z94.4 de l'Association canadienne de normalisation (CSAQ) doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

#### **Recommandations niosh pour les concentrations de MDI dans l'air<sup>3</sup> :**

Jusqu'à 0,5 mg / m<sup>3</sup>:  
(APF = 10) Tout respirateur à adduction d'air

Jusqu'à 1,25 mg / m<sup>3</sup> :  
(APF = 25) Tout respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode débit continu

Jusqu'à 2,5 mg / m<sup>3</sup> :  
(APF = 50) Tout appareil respiratoire autonome avec un masque complet  
(APF = 50) Tout respirateur à adduction d'air avec un masque complet

Jusqu'à 75 mg / m<sup>3</sup> :  
(APF = 2000) Tout appareil respiratoire à adduction d'air muni d'un masque complet et fonctionnant en mode de demande de pression ou autre mode de pression positive

### Hygiène Préventives

Se laver les mains soigneusement après l'usage du produit.



**4200UV****Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité<sup>a)</sup></b>	1%
<b>Apparence</b>	Ambre	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité<sup>a)</sup></b>	8%
<b>Odeur</b>	Légèrement acrylique	<b>Pression de Vapeur @20 °C</b>	Non disponible
<b>Seuil d'Odeur</b>	Non disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	≥1 (Air =1)
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	1.06
<b>Point de fusion/ Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Immiscible
<b>Point Initial d'Ébullition</b>	≥127 °C [≥261 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair<sup>a)</sup></b>	68 °C [154 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Taux d'Évaporation</b>	Non disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Combustible	<b>Viscosité @20 °C</b>	>20.5 mm <sup>2</sup> /s

a) Basé sur la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Sans objet
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition, lumière directe du soleil et les substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Oxydants forts, acides forts, alcalis, l'eau
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**4200UV****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Peut provoquer une rougeur, douleur, irritation, gonflement des paupières
<b>Peau</b>	Peut provoquer une rougeur, irritation, peau sèche, dermatite allergique de contact.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une toux, maux de gorge, étourdissement, maux de tête, irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une nausée, douleurs abdominales, diarrhée, vomissement.
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite.

**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
acrylate d'isobornyle	4 350 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
triacylate de pentaérythritol	Non disponible	Non disponible	Non disponible
acétate de n-butyle	10 768 mg/kg Rat	17 600 mg/kg Rat	Non disponible
tétraacrylate de pentaérythritol	>10 000 mg/kg Rat	17 600 mg/kg Rat	>1 820 mg/L Rat

*Note* : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS<sup>2</sup> et d'ECHA furent consultées.  
Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

*Suite de section sur la page suivante*

**4200UV****Autre Effets Toxiques**

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions/irritation des yeux</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire et de la peau</b> (risque de réactions allergiques)	L'acrylate d'isobornyle et l'isocyanatoacrylate peuvent provoquer une sensibilisation cutanée.
<b>Cancérogénicité</b> (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, California Prop 65 ou NTP.
<b>Mutagénicité</b> (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b> (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger d'aspiration</b>	Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de $e > 20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40 °C.

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

L'acrylate d'isobornyle est un toxique environnemental aigu et chronique de catégorie 1 selon les critères du SGH.

Selon les données disponibles, ni le triacrylate de pentaérythritol, acétate de n-butyle, et tétraacrylate de pentaérythritol ne sont classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

*Suite de section sur la page suivante*

## 4200UV

### Écotoxicité Aiguë

Voir écotoxicité chronique

### Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

### Biodégradation

Non disponible

### Bioaccumulation

Non disponible

### Autres Effets

Non disponible

## Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## Section 14 : Information Relatives au Transport

### Voie Terrestre

**Référez aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins  
4200UV-945ML, 4200UV-3.78L  
**Quantité Limitée**



À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

**Numéro UN** : NA1993

**Appellation Réglementaire** : LIQUIDE  
COMBUSTIBLE (acrylate d'isobornyle)

**Classe** : 3

**Groupe d'Emballage** : III

**Polluant Marin** : Oui

*Suite de section sur la page suivante*

**4200UV****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**Tailles de 5 kg ou moins  
4200UV-945ML, 4200UV-3.78L  
**Quantité Limitée***À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT*  
**Numéro UN** : NA1993  
**Appellation Réglementaire** : LIQUIDE  
COMBUSTIBLE (acrylate d'isobornyle)  
**Classe** : 3  
**Groupe d'Emballage** : III  
**Polluant Marin** : Oui**Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**Tailles de 5 L ou moins  
4200UV-945ML, 4200UV-3.78L  
**Quantité Limitée***À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT*  
**Numéro UN** : NA1993  
**Appellation Réglementaire** : LIQUIDE  
COMBUSTIBLE (acrylate d'isobornyle)  
**Classe** : 3  
**Groupe d'Emballage** : III  
**Polluant Marin** : Oui

*Note:* **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

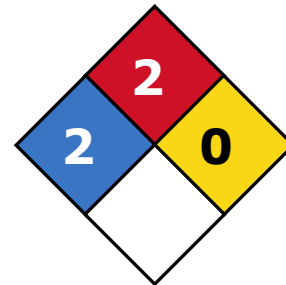
**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

*Suite de section sur la page suivante*

**4200UV****USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>*</b>	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>		<b>2</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>		

**CODES 704 NFPA®**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de substances qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

This product does not contain any lead, cadmium, mercury, hexavalent chromium, PBB's, PBDE's, DEHP, BBP, DBP, or DIBP and complies with European RoHS regulations.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**4200UV****Section 16 : Autres Informations**

<b>Préparé par le</b>	Département des Affaires Réglementation
<b>Date de Révision</b>	08 décembre 2020
<b>Annule et Remplace</b>	05 mars 2020
<b>Changement Effectué :</b>	Mettez à jour la section 8 pour inclure des avertissements supplémentaires pour isocynate.

**Références**

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS )
NTP	National Toxicology Program

*Suite de section sur la page suivante*

**4200UV**

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : +1-905-331-1396

**Adresses**

<i>Fabrication &amp; Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.